



Mairie
38142 Besse en Oisans

Téléphone : 04 76 80 25 80
email : mairie.besse38@orange.fr

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 1^{er} DECEMBRE 2017**

ORDRE DU JOUR

- Suivi du Budget et décisions modificatives
- Tarifs 2018
- Participation aux frais de cantine pour les élèves scolarisés au collège de Bourg d'Oisans
- Dématérialisation de la comptabilité publique
- Modification des statuts de la Communauté de Communes de l'Oisans
- Travaux : avancement et projets 2018
- Point sur les syndicats et la CCO
- Fêtes de fin d'année (Sapin de Noël)
- Examen des dossiers de permis de construire et de déclarations préalables (le cas échéant)
- Questions diverses

DELIBERATIONS :

- **BUDGET 2017 / DECISION MODIFICATIVE N°1** : suite à la modification de l'affectation comptable des frais de scolarités, les crédits initialement prévus sont transférés à la nouvelle ligne budgétaire. Le montant total du budget reste donc inchangé.

- **Tarifs 2018** : vote des tarifs comme suit (SANS CHANGEMENT PAR RAPPORT A 2017) :
- **EAU : délibérations relatives à l'adoption du règlement intérieur de l'eau et à ses éventuelles modifications / pas de modification pour 2018** (délibération V 11 2014 du 28/11/2014 toujours en vigueur)
- ASSAINISSEMENT : compétence et tarifs SACO

A rappeler qu'à ces deux facturations s'ajoutent depuis 2008 les taxes « Agence de l'Eau » ; taxes qui seront recouvertes par la Commune pour le compte de l'Agence de l'eau selon un calcul imposé.

- **DENEIGEMENT POUR LE COMPTE DE PARTICULIERS** : sans changement par rapport à 2017 soit :

Travaux réalisés par le personnel communal à l'aide de la fraise à neige sur les propriétés privées / Petits travaux ponctuels (sur demande des propriétaires) : **28 € / heure**

- **REMUNERATIONS** : sans changement par rapport à 2017 soit :

Personnel non qualifié :	SMIC + Congés Payés
Personnel qualifié :	120% du SMIC + Congés Payés
Heure de tracteur (travaux courants) sans chauffeur :	31 €
Heure de tracteur (travaux courants) + chauffeur :	30 € + rémunération pers. qualifié
Heure de tracteur (déneigement ou terrassement)	43 €
Heure de tracteur + chauffeur (déneigement ou terrassement) :	43 € + rémunération pers qualifié

- **CAMPING MUNICIPAL (AIRE DE BIVOUAC DES GRANGES DU GAY)** : sans changement par rapport à 2017 soit :
- Adulte à partir de 16 ans : **4.00 €** par personne et par nuitée
- Enfant de moins de 10 ans : **gratuit**
- Enfant de 10 à 16 ans : **3.00 €** par personne et par nuitée

Le jeton de douche reste à **1.70 €**
Le tarif garage mort reste à **5.00 €** par jour

- **LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE** : sans changement par rapport à 2017 soit :
Pour les personnes inscrites sur les rôles d'impôts de la commune **115 €**
Location de la vaisselle **70 €**

(A noter que la location de la vaisselle se fait uniquement dans le cadre de la location conjointe de la salle polyvalente)

- **LES AUTRES TARIFS :**
 - Locations des garages et des box de stationnement (Ste Anne / Entrée du Village / Maison des Alpagnes)
 - Concessions de cimetière
 - Duplication d'un dossier d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable...)
 - Abonnements à la Bibliothèque Municipale
 - Refacturation de la vaisselle endommagée (salle polyvalente)
restent également inchangés.
-
- **Participation aux frais de cantine** pour les enfants scolarisés au Collège de Bourg d'Oisans pour l'année Scolaire 2017-2018
 - **Dématérialisation de la comptabilité publique :** convention avec le Centre de Gestion de l'Isère pour la mise en place de cette obligation
 - **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'OISANS :** Modification des statuts 1er janvier 2018, la CCO prend la compétence : « Gestion de la réserve de l'Eau d'Olle »
 - **Centre de Gestion de l'Isère :** approbation de la désaffiliation de la Ville et du CCAS d'Echirrolles

TRAVAUX : POINT SUR L'AVANCEMENT, PROJETS ET FINANCEMENT

- Travaux en cours :
 - Les travaux prévus sur 2017 (aires d'accueil / voirie : réserve collinaire, etc... ont été réalisés et exécutés conformément au budget prévisionnel. Les demandes de versement des subventions correspondantes sont en cours.
- Travaux à inscrire au budget 2018 :
 - Parkings / aire d'accueil : aménagements et compléments au niveau de l'entrée sud et du parking nord (Beyer)
 - Réalisation d'un parc de contention (chargement/déchargement du bétail) au niveau de l'ancienne décharge du Gay
- Travaux en cours d'étude pour une éventuelle inscription sur le budget 2018 :
 - Réaménagement de l'actuel jeu de boules et déplacement du terrain de jeux d'enfants
 - Projet de remplacement des lampes d'éclairage public (devenues obsolètes) : 1ere tranche en 2018

QUESTIONS DIVERSES :

- Fleurissement 2017 : notre commune a été remarqué cette année pour ses efforts et aménagements et a été récompensée par le prix « Aménagement urbain 2017 » attribué par le lycée horticole de Saint Ismier
- Adressage : en raison de l'arrivée de la fibre (programmée pour 2020), toutes les communes ont désormais l'obligation d'établir un adressage complet : ainsi après le nommage des rues, il conviendra d'en assurer la numérotation
- Fêtes de fin d'année : du sapin de Noël programmé le 16 décembre 2017

